

Guide sur la recherche participative organisationnelle (RPO)

1. CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL EN RPO ET ÉTABLIR COLLECTIVEMENT DES PROCESSUS DE FONCTIONNEMENT.

- ✓ 1.1. RECRUTER DES REPRÉSENTANTS DES PARTIES PRENANTES QUI ONT UNE EXPÉRIENCE DE TRAVAIL EN GROUPE.
- ✓ 1.2. RECRUTER DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL QUI PROVIENNENT DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES, DONT LA GESTION.
- ✓ 1.3. ÉVALUER ET SATISFAIRE AUX BESOINS EN FORMATION DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.
- ✓ 1.4. ÉTABLIR DES PROCESSUS DE GESTION DE PROJET.
- ✓ 1.5. PLANIFIER ET TENIR DES RÉUNIONS À INTERVALLES RÉGULIERS.
- ✓ 1.6. S'ASSURER QUE LES RÉUNIONS SONT STRUCTURÉES, CIBLÉES ET ÉVALUÉES.
- ✓ 1.7. S'ENTENDRE SUR DES MÉCANISMES DE COMMUNICATIONS.
- ✓ 1.8. ÉTABLIR DES MÉCANISMES ASSURANT LA CONTINUITÉ.

2. FORMULER COLLECTIVEMENT LES OBJECTIFS, ANALYSER LES DONNÉES ET DÉTERMINER L'UTILISATION DES RÉSULTATS OBTENUS LORS D'UNE RPO.

- ✓ 2.1. FORMULER RAPIDEMENT DES OBJECTIFS POUR AIDER À FAVORISER L'ENGAGEMENT DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.
- ✓ 2.2. ANALYSER LES DONNÉES ET INTERPRÉTER LES RÉSULTATS.
- ✓ 2.3. METTRE EN ŒUVRE LES CHANGEMENTS D'APRÈS LES RÉSULTATS.

3. ADAPTER LES PROCESSUS DE LA RPO AUX BESOINS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

- ✓ 3.1. ADAPTER CES PROCESSUS SELON LES HORAIRES.

✓ 3.2. ADAPTER CES PROCESSUS SELON LES BESOINS LINGUISTIQUES ET EN LITTÉRATIE.

✓ 3.3. ADAPTER LES OUTILS DE COMMUNICATION AUX BESOINS DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 3.4. ADAPTER CES PROCESSUS SELON LES COMPÉTENCES DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

4. VEILLER COLLECTIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'ENTRETIEN DES RELATIONS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 4.1. ASSURER LA RÉCIPROCITÉ, LA CONFIANCE ET LE RESPECT AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 4.2. RECONNAÎTRE EXPLICITEMENT CE QU'APPRENNENT MUTUELLEMENT LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 4.3. VEILLER À CE QUE LES DIFFÉRENCES DE POUVOIR POTENTIELLES, RÉELLES OU APPRÉHENDÉES PARMI LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SOIENT RECONNUES ET ABORDÉES.

✓ 4.4. VEILLER À CE QUE LES ATTENTES DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL SOIENT EXPRIMÉES ET COMPRISSES

✓ 4.5. ABORDER, DÉFINIR ET CLARIFIER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS LIÉS À LA RPO ET LES ATTRIBUER À CHAQUE MEMBRE DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 4.6. ABORDER, DÉFINIR ET CLARIFIER LES RÈGLES D'ÉTHIQUE POUR COLLECTER, STOCKER ET ANALYSER LES DONNÉES.

✓ 4.7. ABORDER, DÉFINIR ET CLARIFIER LES RÈGLES POUR L'ACCÈS ET LA DIFFUSION DE DOCUMENTS ET DE PUBLICATIONS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

✓ 4.8. ABORDER ET CLARIFIER DÈS LE DÉPART LES BÉNÉFICES DE PARTICIPATION EN RPO POUR TOUS LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

✓ 4.9. FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE QUANT AUX DÉFIS QUI PEUVENT SE POSER ET DÉTERMINER LA FAÇON DE LES RELEVER.

✓ 4.10. ABORDER, DÉFINIR ET CLARIFIER LA MANIÈRE DONT LES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DEVRAIENT ÊTRE DÉDOMMAGÉS.

✓ 4.11. PRÉPARER UN DOCUMENT EXPOSANT LES LIGNES DIRECTRICES DE LA RPO DÈS LA MISE EN CONTEXTE DE LA RECHERCHE.